



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

XV^{ME} LEGISLATURE

N°12/2024

**LOI PORTANT ABROGATION DE LA LOI ORGANIQUE
N°2012-28 DU 28 DÉCEMBRE 2012 PORTANT
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET LA
LOI ORGANIQUE N°2016-24 DU 14 JUILLET 2016
RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU
FONCTIONNEMENT DU HAUT CONSEIL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

L'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du samedi 14 décembre 2024, selon la procédure d'urgence, la loi dont la teneur suit :

Article unique -. La loi organique n°2012-28 du 28 décembre 2012 portant organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental et la loi organique n°2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales sont abrogées.

Dakar, le 14 décembre 2024

Le Président de séance



The image shows a red circular official stamp of the National Assembly of Senegal. The text 'REPUBLIQUE DU SENEGAL' is written around the top half of the circle, and 'ASSEMBLEE NATIONALE' is written around the bottom half. A small red star is at the bottom center of the circle. A blue ink signature is written across the stamp. Below the stamp is a red rectangular nameplate with the text 'Malick NDIAYE' in bold red capital letters.